INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 18 octobre 2021**

* Les marchés actions européens ont entamé la semaine sur une séance de repli. L'indice CAC 40 a perdu 0,81% à 6 673,10 points et l'EuroStoxx50 a reculé de 0,69% à 4 154,24 points. La situation était plus contrastée aux Etats-Unis où le Dow Jones cédait 0,12% vers 17h30 tandis que le Nasdaq Composite gagnait 0,34%. Les Bourses se sont repliées sur fond de marchés de l'énergie toujours tendus et de croissance économique chinoise décevante.
* Alors que les résultats des sociétés seront toujours plus nombreux ces prochains jours, les investisseurs ont pris connaissance d'un ralentissement plus marqué que prévu de l'économie chinoise. La croissance est en effet tombée à 4,9% au troisième trimestre contre +7,9% au deuxième trimestre et un consensus de +5,1%. L'économie chinoise a souffert de la pénurie de composants et d'électricité, mais aussi des efforts de Pékin pour maîtriser le secteur immobilier.
* Autre mauvaise nouvelle au chapitre macroéconomique, la production industrielle a reculé de 1,3 % en septembre 2021 aux Etats-Unis, après avoir baissé de 0,1 % en août (chiffre révisé de +0,4%). Le consensus Briefing.com anticipait une progression de 0,2%. L'industrie a en particulier souffert de la faiblesse du secteur automobile, dont les chaînes de production ne sont pas suffisamment approvisionnées en puces.
* La livre turque continue de se replier lundi, l’euro s’appréciant de 0,25% à 10,8032 livres turques en fin d’après-midi. Il n’y a guère plus de doutes quant à la décision de politique monétaire qui sera prise cette semaine par la Banque centrale turque (TCMB). Une baisse des taux de 50 ou 100 points de base.

" La TCMB n'est désormais plus intéressée par les effets de sa politique de taux d'intérêt sur les taux de change, l'inflation et, en fin de compte, la stabilité de l'économie turque ", explique Commerzbank, " en fin de compte, les décisions relatives à la politique monétaire du TCMB ne sont plus prises par la banque centrale elle-même, mais par le palais présidentiel ".

Rappelons que la semaine dernière, Recep Tayyip Erdogan, le président turc a limogé trois membres du comité de la banque centrale turque (TCMB). Cela s'apparente à un grand coup de balai vis-à-vis des personnes sceptiques quant à sa volonté de réduire les taux directeurs malgré une inflation galopante.

L'euro progresse désormais d'environ 19% face à la livre turque depuis le début de l'année.

* La dynamique du pétrole semble s’essouffler en fin d'après-midi. Le cours du baril de WTI grappille 0,4% à 82,65 dollars après avoir atteint un plus tôt 83,87 dollars, soit son plus haut niveau depuis octobre 2014. L'or noir est soutenu depuis plusieurs semaines par la confirmation de la reprise mondiale. La flambée des cours du gaz et du charbon incite également les entreprises énergivores à se tourner vers le pétrole. Si la demande est au rendez-vous, l'offre suscite des inquiétudes. L'Opep reste pour l'instant prudente concernant l'ouverture de ses vannes.

Les compagnies pétrolières, elles, ne prévoient pas de relever leurs programmes d'investissement dans la production d'hydrocarbures.

Selon l'enquête mondiale réalisée à l'échelle mondiale par la banque d'investissement Raymond James, les budgets d'investissement initiaux des majors, fixés en mars, n'ont été revus à la hausse que de 1,4% cette année, alors que le baril a flambé depuis.

* Dans un rapport rendu ce matin, la Commission de Régulation de l'Energie prend actue que la hausse des prix de gros du gaz constatée depuis l’été "est d’une ampleur sans précédent". En raison de cette situation de crise exceptionnelle, la CRE considère donc que l’intervention des pouvoirs publics est justifiée et juge indispensable le gel tarifaire. Ce gel ne doit toutefois pas menacer la situation financière des fournisseurs de gaz. C'est pourquoi elle suggère que ce gel ne soit que temporaire, et instauré du 1er novembre 2021 au 30 juin 2022.

Par ailleurs, la CRE recommande qu'une baisse temporaire de la fiscalité sur le gaz (TICGN) puisse être mise en place dès le 1er janvier 2022.

* L'Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiements, un organe rattaché à la Banque de France, a constaté que le paiement sans contact représentait désormais la moitié des paiements par carte, contre un tiers avant la crise. "Cette adoption massive, facilitée par l’augmentation du plafond de paiement de 30 à 50 euros en mai 2020, s’est accompagnée d’un renforcement du niveau de sécurité, comme en atteste la baisse du taux de fraude du sans contact qui atteint ainsi son plus bas niveau historique, à 0,013 %", ajoute l'Observatoire.
* Le chiffre du jour : 3,4 milliards d'euros = le montant que versera le groupe italien de BTP Atlantia afin de solder un contentieux avec l'Etat italien concernant l'effondrement en 2018 du pont Morandi à Gênes du pont Monrandi, qui avait fait 43 morts.

**SOCIETES**

* La statistique décevante sur la croissance en Chine a pesé sur le secteur du luxe à Paris. Kering a ainsi perdu 2,39%, LVMH 2,23% et Hermès 1,40%.
* En revanche, Valneva a flambé de plus de 30% après l'annonce de résultats positifs pour son vaccin contre le Covid-19.
* Valneva flambe de plus de 30% à 15,86 euros. Son vaccin marche ! Ce matin, la biotech franco-autrichienne a annoncé que son candidat vaccin inactivé et adjuvanté contre la Covid-19, VLA2001 avait rempli les deux principaux critères d'évaluation de l'essai. Il produit plus d'anticorps que celui d'AstraZeneca. Les données montrent également une séroconversion, c’est-à-dire la fabrication d’anticorps, chez plus de 95% des participants à l'étude deux semaines après la deuxième injection.

En outre, aucun effet secondaire n'a été observé et le profil de tolérance est meilleur, de façon statistiquement significative, que celui d'AstraZeneca.

Thomas Lingelbach, Chief Executive Officer de Valneva, a indiqué: " Ces excellents résultats confirment les avantages souvent associés aux vaccins à virus entier inactivés. Nous sommes déterminés à faire enregistrer notre candidat vaccin différencié le plus rapidement possible et nous continuons de croire que nous pourrions apporter une contribution majeure à la lutte mondiale contre la pandémie de Covid-19".

Valneva a commencé la soumission progressive du dossier de demande d'autorisation initiale auprès de l'agence de santé britannique (MHRA) et se prépare à débuter une soumission progressive auprès de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA), dans le cadre d'une demande d'autorisation conditionnelle.

* Les batteries électriques seront le nerf de la guerre pour l’automobile de demain. Aussi, les constructeurs multiplient les partenariats en la matière dès aujourd’hui. Ce lundi, c’est Stellantis (-1,69% à 16,93 euros) qui a annoncé la signature d’un protocole d’accord avec LG Energy Solution pour la production de cellules et de modules de batteries en Amérique du Nord.

Les deux partenaires prévoient la construction d'une nouvelle usine de fabrication de batteries, sur un emplacement qui est actuellement à l'étude. Les travaux de construction devraient débuter au deuxième trimestre 2022 et le démarrage de l'usine est prévu pour le premier trimestre 2024. La capacité de production annuelle visée est de 40 GWh.

Les batteries produites dans la nouvelle usine seront livrées aux sites d'assemblage de Stellantis aux États-Unis, au Canada et au Mexique pour être installées sur les voitures électriques de nouvelle génération, hybrides rechargeables ou 100 % électriques, qui seront vendues par les différentes marques de Stellantis.

* Deux mois après leur publication, Atari a nettement révisé à la baisse ses estimations de résultats pour l'exercice clos au 31 mars 2021. A la Bourse de Paris, l'éditeur de jeux vidéo est lourdement sanctionné, dévissant de 7,06% à 0,3290 euro, abandonnant la dernière place du marché SRD à Archos.

Ainsi, Atari a enregistré une perte nette de 11,9 millions d'euros et un chiffre d'affaires de 18,9 millions d'euros, contre des estimations respectives de -5,5 millions et 21,4 millions précédemment. Cette révision fait suite à des travaux portant sur le traitement comptable des transactions impliquant des actifs digitaux et la valeur recouvrable des frais de production des jeux mobiles free-to-play immobilisés à l'actif du bilan.

La perte de l'exercice 2020-2021 provient essentiellement de charges calculées, (dépréciations et amortissements complémentaires) et du décalage de la reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de l'Atari Token qui sont sans incidence sur la trésorerie nette du groupe.

* Philips perd 3,75% à 37,04 euros, affichant ainsi la seconde plus forte baisse de l’indice néerlandais AEX après avoir lancé un avertissement sur ses résultats 2021. Le groupe d'électronique spécialisé dans la santé et les produits de "Soins personnels" (rasoirs, brosses à dents…) est la dernière victime en date de la pénurie de composants électroniques. Il cible désormais une croissance organique inférieure à 5% contre environ 5% auparavant et une modeste amélioration de sa marge d'Ebita ajusté, à comparer avec une hausse de 60 points de base auparavant.

" La volatilité de la chaîne d'approvisionnement s'est intensifiée à l'échelle mondiale, ce qui a déjà entraîné des délais plus longs pour convertir notre solide carnet de commandes en revenus au troisième trimestre, et nous nous attendons à ce que ce vent contraire continue à souffler au quatrième trimestre ", a commenté le PDG, Frans van Houten.

* Netflix estime que sa série évènement "Squid Game" devrait lui rapporter 891,1 millions de dollars de retombées économiques, rapporte Bloomberg sur la base d'un document interne auquel l'agence a eu accès. La première saison de la série sud-coréenne n'a coûté que 21,4 millions de dollars, soit environ 2,4 millions de dollars par épisode. Au total, environ 132 millions de spectateurs ont regardé au moins deux minutes de "Squid Game" dans les 23 premiers jours après sa diffusion.

**ANALYSES**

* Dans ce « nouveau monde » caractérisé par le retour de l'inflation, les banques font pour l'instant exception. En témoigne l'évolution très sage des tarifs bancaires cette année. Dans un rapport publié ce lundi, l'Observatoire des tarifs bancaires (OTB), un organisme rattaché à la Banque de France, a en effet constaté « une grande stabilité » dans les prix appliqués au 5 janvier 2021 sur les principaux services bancaires.

L'étude réalisée chaque année se base sur un panel de 109 banques - dont 8 exclusivement en ligne - représentant près de 99 % du marché. Dans le détail, elle recense, en moyennes pondérées, six tarifs stables ou quasi stables sur l'année, sept tarifs en très faible hausse (entre 1 centime et 42 centimes d'euro), et un seul en baisse (de 9 centimes).

« Cette stabilité des tarifs s'est faite dans le cadre d'un marché concurrentiel en dehors de tout engagement ou incitation des pouvoirs publics en la matière », précise l'Observatoire. Ce que se plaît à rappeler également la Fédération bancaire française (FBF) ce lundi : « Cette conclusion concerne un secteur économique caractérisé par une forte concurrence entre les acteurs présents sur ce marché, avec des offres variées et adaptables aux besoins de chaque client ». En 2020, les prix étaient déjà restés sages dans le secteur.

Dans ce havre de stabilité, les frais de tenue de compte continuent en revanche d’augmenter (légèrement). Entre 2020 et 2021, ils ont progressé de 1,85 % selon l'OTB, avec un prix moyen de 19,32 euros par an. Pour les banques en ligne, le tarif s'élève en moyenne à 7,50 euros par an.

Sur le plus long terme, l'inflation des frais de tenue de compte est frappante : depuis 2012, les prix moyens ont bondi de 167 % ! « Cette augmentation particulièrement forte traduit essentiellement une généralisation de la tarification de ce service plutôt qu'une augmentation de son prix », écrit l'OTB dans son rapport. Il y a dix ans, la moitié des établissements bancaires ne facturaient pas la tenue de compte. Aujourd'hui, elles ne sont plus que douze (sur 109), dont six banques en ligne, à ne pas en facturer.

Cette tarification témoigne de l'évolution globale du modèle de la banque de détail en France. Contraints depuis des années par l'environnement de taux bas, les établissements cherchent à compenser la perte de revenus associés en faisant payer davantage certains services.

La hausse continue des frais de compte contraste en revanche avec la quasi-disparition des abonnements à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.). Seules quatre banques facturent encore ce service, dont le coût moyen s'élevait à 7,84 euros en 2012. La crise sanitaire a définitivement consacré le principe du « selfcare », les banques autorisant leurs clients à réaliser un nombre d'opérations croissant en toute autonomie.

La stabilité s'observe aussi dans l’application des frais d’incidents bancaires. Certains tarifs ont diminué par rapport à 2020, comme le rejet de virement pour défaut de provision et les frais de mise en interdiction bancaire ; d'autres ont légèrement augmenté, comme les frais de non-exécution de virement pour défaut de provision.

Le sujet des frais d'incidents bancaires est surveillé de près par les autorités financières depuis l'engagement pris par les établissements financiers de les plafonner à 25 euros par mois pour les clients fragiles. L'an dernier, le montant moyen de ces frais d'incidents avait reculé de 5 %, à 143 euros.

**L’AGENDA DU 19 octobre 2021**

**14h30 aux Etats-Unis**

Permis de construire et mises en chantier en septembre